

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2017/2018 D'UN MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AFFILIÉE

La saison 2017/2018 commence le 1^{er} septembre 2017 et se termine le 31 août 2018

Bulletin
saisi sur
Webaffilié
 Oui Non

INSCRIPTION N°

Nom : _____ Madame Monsieur

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email (1) : _____ @ _____

Catégorie socio-professionnelle (3) : _____

Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP ou l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? Oui Non

MON ASSOCIATION

N° d'affiliation : _____

Nom : _____

MON ABONNEMENT <les Idées en mouvements>

oui, je m'abonne pour 19,50 € pour 4 numéros

MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)

MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)

Licencié Adulte
 Animateur
 Formateur



LICENCE ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT

MES ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION

ADULTE UFOLEP
né en 2000 et
avant

JEUNE UFOLEP
né de 2001 à
2006

ENFANT UFOLEP
né en 2007 et
après

Dirigeant (non pratiquant - aucune activité à renseigner)

Officiel (non pratiquant) (2) Activité principale (3) _____ Activités secondaires (non pratiquant) (3) : _____

Animateur (pratiquant) (2) Activité principale (3) _____ Activités secondaires (pratiquant) (3) : _____

Officiel (pratiquant) (2)

Sportif (pratiquant)

Certificat médical (4) (5) : Date _____

Sans pratique compétitive (7) Est-ce une mutation ? Non Oui

Si je ne suis pas soumis au renouvellement annuel du certificat médical :

j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé (disponible sur www.ufolep.org)

Etes-vous licencié d'une autre Fédération ? Non Oui, précisez : _____

Date d'homologation UFOLEP

Date du CASM Moto (8) _____ et No _____

Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ? Non Oui (9)

INFORMATIONS ASSURANCE DES LICENCIÉS UFOLEP

Pour les licenciés UFOLEP de risque R4
(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (10).

Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

**DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU LICENCIÉ R4**

(ou si mineur, du représentant légal)

Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6
Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (11) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable,

et je souhaite souscrire l'option suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) :

- Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
- Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
- Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Pour les licenciés UFOLEP de risques R5 ou R6 :

Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention : Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception de l'Individuelle Accident) dans le pays de leur domicile.

**DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU LICENCIÉ R1-R2-R3-R5-R6**
(ou si mineur, du représentant légal)

(1) En communiquant votre adresse email vous recevrez 5 fois par an notre revue «Enjeu, une autre idée du sport».

(2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur et d'officiels sportifs

(3) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de ce bulletin

(4) Le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de ou des activités déclarées lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence).

(5) Le certificat médical sera remis au Président de l'association (original ou copie).

(6) L'association doit archiver pendant la durée de la saison sportive l'attestation de décharge.

(7) Concerne toutes les activités pratiquées où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. Consultez au verso la liste des activités

marquées par un (10). Concerne également le cas où le médecin mentionne une interdiction de faire de la compétition. Dans les 2 cas, la licence UFOLEP portera la mention «Pas de pratique compétitive».

(8) La photocopie de votre CASM doit être transmise avec votre demande de licence. Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste».

(9) Cette information est facultative et soumise au libre consentement de la personne à la communiquer. Elle est recueillie par la Direction Technique Nationale dans le seul but de mieux adapter l'offre sportive proposée au sein des clubs affiliés à l'UFOLEP.

(10) Veuillez prendre contact avec le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

(11) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires.

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

N° de licence : _____

Nom/Prénom : _____

Date de naissance : _____

Attention : cette licence provisoire 2017/2018 est valable 3 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

Activités : _____

Valable uniquement avec la date d'homologation, le cachet et la signature du Délégué départemental UFOLEP

Date d'homologation : _____

LES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES PRATIQUEES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

- 9990-Promotion des valeurs de la Ligue
- 9991-Engagement militant - question de société
- 9999-Activités statutaires

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- 01-Agriculteur exploitant
- 05-Artisan, commerçant et chef d'entreprise
- 09-Cadre et profession intellectuelle supérieure
- 06-Employé
- 07-Enseignant
- 03-Etudiant
- 13-Ouvrier
- 14-Profession intermédiaire
- 11-Retraité
- 04-Sans activité professionnelle

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS

- 3100-Conférences - débats
- 3101-Université populaire
- 3102-Groupe d'étude ou de recherche
- 3103-Droits de l'Homme
- 3104-Droits de l'Enfant
- 3105-Lutte contre les discriminations
- 3106-Lutte contre le racisme
- 3107-Education à la paix
- 3108-Autres - précisez
- 3109-Cercles Condorcet

FORMATION

- 3200-Formation professionnelle
- 3201-Insertion sociale
- 3202-Formation des enseignants
- 3203-Formation des bénévoles
- 3204-Formation BAFA - BAFD
- 3205-BP JEPS
- 3206-Formation aux métiers de l'animation
- 3207-Alphabétisation
- 3208-Illettrisme
- 3209-Réseau d'échanges et de savoirs
- 3210-Formation des animateurs
- 3211-DEFA DEJEPS

- 3212-Formation professionnelle sport

ARTS ET CULTURE, Spectacle vivant

- 3500-Diffusion / Création
- 3501-Education artistique, médiation
- 3502-Arts du cirque, Arts de la rue
- 3503-Théâtre
- 3504-Chant choral
- 3505-Musique
- 35051-Musique traditionnelle
- 35052-Musique acoustique
- 35053-Musique actuelle
- 35054-Cours de musique
- 35055-Cours de solfège
- 35056-Guitare
- 35057-Accordéon
- 35058-Piano
- 3507-Danses classiques et traditionnelles
- 3508-Danses modernes et contemporaines
- 3509-Danses urbaines
- 3510-Danses de salon

ARTS ET CULTURE, Livre, lecture, écriture

- 3520-Diffusion
- 3521-Médiation
- 3522-Pratique amateur
- 3524-Technique du livre
- 3525-Calligraphie
- 3526-Métier de l'imprimerie
- 3527-Bande dessinée

ARTS ET CULTURE, Arts visuels et appliqués

- 3530-Diffusion
- 3531-Education, Médiation
- 3532-Arts plastiques
- 3533-Vidéo
- 3534-Photographie
- 3535-Mode

ARTS ET CULTURE, Arts appliqués, arts décoratifs

- 3536-Art floral

- 3537-Forme et couleur
- 3538-Atelier d'art
- 35905-Travaux manuels
- 35906-Patchwork
- 35907-Scrapbooking
- 35908-Loisirs créatifs
- 35909-Broderie
- 35910-Peinture
- 35911-Couture
- 35912-Poterie
- 35916-Tapisserie
- 35917-Décoration

Culture scientifique et technique

- 3550-Club, atelier de pratique
- 3551-Sensibilisation, éducation, médiation
- 3552-Informatique
- 3553-Astronomie

Culture et patrimoine

- 3560-Echanges interculturels
- 3561-Cultures régionales
- 3562-Cultures du monde
- 3563-Promotion, valorisation du patrimoine
- 3564-Chantiers de rénovation

Action culturelle tous champs artistiques

- 3570-Diffusion
- 3571-Education, médiation
- 3572-Pratique amateur
- 3573-Organisation d'évènement
- 3574-Echanges intergénérationnels
- 3575-Expositions

AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

- 35913-Cuisine
- 35914-Onéologie
- 35915-Gastronomie
- 35901-Jeux de sociétés
- 35902-Jeux de cartes
- 35903-Jeux ludiques

- 35904-Ludothèque
- 35918-Relaxation
- 35919-Apprentissage de la langue
- 35920-Anglais
- 35921-Espagnol

INTERNATIONAL

- 3600-Actions de solidarité nord - sud
- 3601-Activités européennes - Programmes de coopération européens
- 3610-Activités européennes - Fonds structurels
- 3602-Echanges franco-allemands
- 3603-Education au développement
- 3604-Rencontres internationales de jeunes
- 3605-Rencontres sportives
- 3606-Chantiers internationaux
- 3607-Voyages éducatifs internationaux
- 3608-Voyages solidaires
- 3609-Tourisme solidaire

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 3801-Défense, lobby
- 3802-Chantiers environnement
- 3803-Education à l'environnement
- 3804-Protection de la nature
- 3805-Promotion du commerce équitable
- 3806-Autre développement durable

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- 3900-Ateliers relais
- 3901-Classes relais
- 3902-Internats (relais ou de réussite éducative)
- 3903-Animation péri-scolaire
- 3904-Radio scolaire / Journaux scolaires
- 3906-Accompagnement à la scolarité
- 3907-Lire et Faire Lire
- 3908-Formation des délégués élèves
- 3909-Restauration d'enfants et de jeunes
- 3910-Garderie scolaire
- 3911-Travail avec les familles

LES ACTIVITES SPORTIVES UFOLEP PRATIQUEES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 1

- 22001-Billard (12)
- 27004-Boules (12)
- 24001-Boomerang (12)
- 22002-Bowling (12)
- 24002-Cerf-volant (12)
- 22021-Croquet (12)
- 22003-Danse sportive (12)
- 22020-Autre danse (urbaine, classique,...) (12)(24)
- 22022-Double Dutch (12)
- 29201-Ecole du sport labellisée activité R1 (12) (15)
- 22011-E sport
- 22023-Eveil corporel (12)
- 22024-Football de table (12)
- 26004-Golf et activités golfiques (12)
- 22004-Gymnastique d'entretien (APE) (12)
- 22005-Jogging (12)
- 22025-Marche nordique (12)
- 22010-Match d'improvisation théâtrale (12)
- 24010-Modélisme aérien (- 25 Kg) (12)
- 24012-Modélisme naval (12)
- 24013-Modélisme roulant (12)
- 24014-Musculation (12)
- 22026-Pêche (12)
- 27007-Pétanque (12)
- 29110-Plurisport - Activités R1 (12) (25)
- 22006-Randonnées pédestres (12)
- 22009-Raquette neige (12)
- 22008-Sophrologie (12)
- 23015-Tai -Chi-Chuan (12)
- 23001-Sports collectifs locaux ou traditionnels (12)
- 22007-Yoga Qi-Gong-YoGymnastiques douces (12)

- 25003-Football (13)
- 25004-Futsal (13)
- 25005-Hand-ball (13)
- 25006-Hockey sur gazon (13)
- 25007-Hockey sur glace (13)
- 25008-Inter-cross (13)
- 25014-Kin-ball (13)
- 25009-Korfbal (13)
- 25010-Rugby (14)
- 26041-Speed ball (13)
- 26001-Sports collectifs locaux ou traditionnels (13)
- 26036-Street Hockey (13)
- 26037-Tchoukball (13)
- 25012-Volley ball (13)
- 25013-Water-polo (13)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP-Risque 2

- 26030-Accro-Basket (13)
- 23011-Aikido (13)
- 26031-Arbalète (13)
- 27001-Arts du cirque (13)
- 27002-Athlétisme (13)
- 21001-Activités aquatiques d'entretien (12)
- 23013-Autres arts martiaux (13)
- 27003-Badminton (13)
- 23020-Boxe éducative (13)
- 23021-Boxe française (13)
- 26032-Caisse à savon (13)
- 22027-Canne de combat (13)
- 21020-Canoë-kayak (13)
- 23014-Capoièra (12)
- 21011-Char à voile (13)
- 27020-Course d'orientation (13)
- 27021-Course hors stade (13)
- 26033-Echasse urbaine (13)
- 26020-Epreuves combinées / raid multi-activités(13)(17)
- 26003-Escalade-Grimpe arbre - Slackline (13)
- 27005-Escrime (13)
- 27030-Gymnastique artistique (13)
- 27031-Gymnastique rythmique sportive (13)

- 27006-Haltérophilie - force athlétique (13)
- 23010-Judo (13)
- 26034-Ju Jitsu (13)
- 23012-Karaté (13)
- 29045-Marche aquatique (13)
- 26035-Luttes traditionnelles (13)
- 27022-Marche sportive (13)
- 21002-Natation (13)
- 26005-Patinage sur glace (13)
- 29120-Plurisport - Activités R2 (13) (25)
- 28003-Roller (13)
- 27014-Sarbacane (13)
- 28005-Skate (13)
- 28020-Ski alpin (13)
- 28021-Ski de fond - de randonnée (13)
- 26002-Sports locaux ou traditionnels (13)
- 27013-Squash (13)
- 28022-Surf et autres activités neige (13)
- 27008-Tennis (13)
- 27009-Tennis de table (13)
- 27010-Tir (14)
- 27011-Tir à l'arc (13)
- 26038-Trottinette (13)
- 27012-Twirling baton (13)
- 27032-Trampoline (13)
- 26039-Viet Vo Dao (13)
- 21012-Voile (13)
- 21010-Autres activités nautiques non motorisées (13)

- 28002-Randonnées équestres (13)
- 21030-Ski nautique (13)
- 28004-Spéléologie (14)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 4

- (sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)
- 24021-Parachutisme (14)
- 24022-ULM (14)
- 24023-Vol à voile (14)
- 24024-Vol libre (14)
- 21031-VNM-Jet-ski (14)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 5

- 26010-Duathlon-triathlon-bike and run (13)
- 26011-Cyclo - Bicross (13)
- 26012-Cyclo - Cycloport (13)
- 26013-Cyclo - Cyclotourisme (13)
- 26015-Cyclo - Vélo-trial-Bike trial (13)
- 29037-Cyclo - Dirt (13)
- 26014-Cyclo - VTT en compétition (13)
- 29046-Cyclo - VTT randonnées (13) (23)
- 26022-Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités (13)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 6

- 29001-Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans (14)
- 29020-Auto - Kart-cross (14)
- 29021-Auto - Karting piste (14)
- 29004-Auto - Poursuite sur terre (14)
- 29005-Auto - Trial 4x4 (14)
- 29007-Auto - Randonnées loisirs 4x4 (14)
- 29032-Moto - Enduro (14)
- 29033-Moto - Vitesse (14) (20)
- 29034-Moto - Cross (14) (21)
- 29035-Moto - Trial (14)
- 29030-Moto - Ecole de conduite (14) (22)
- 29036-Moto - Randonnées loisirs (14) (23)

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

(Votre association dispose de notices individuelles précisant les tarifs et les conditions de souscription)

	Plafond	Plafond	Plafond	Plafond
Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (24)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP

-> (12) Activités où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera «Pas de pratique compétitive». Pour le renouvellement de la licence, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé.

-> (13) Activités où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les 3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical. Pour le renouvellement de la licence lors de la 2ème et 3ème année, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé. Entre temps, si de nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau certificat médical est à fournir.

-> (14) Activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ère licence puis lors de son renouvellement chaque année.

-> (15) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

-> (16) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...).

La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

-> (17) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

-> (18) Cf. règlement technique UFOLEP.

-> (19) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

-> (20) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

-> (21) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétition.

-> (22) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

-> (23) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement

-> (24) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiant fiscalité à charge de leurs parents

-> (25) En choisissant le code «Plurisport», le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association et qui apparaissent sur sa licence UFOLEP.

INFORMATION CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association ou vous connecter sur www.affiligue.org